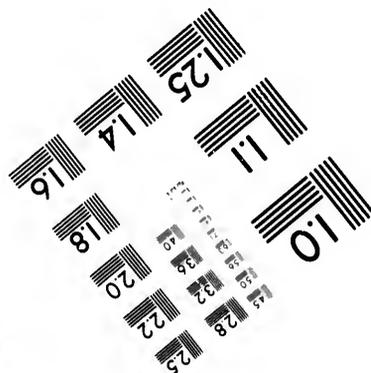
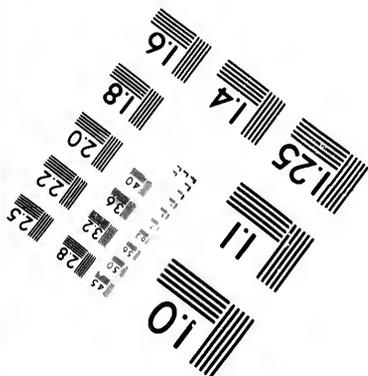
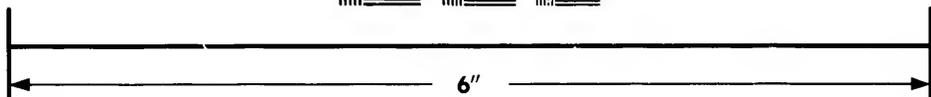
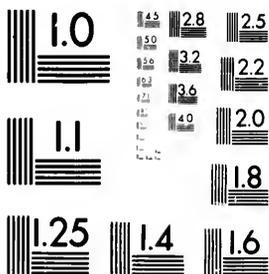


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8 2.5
3.6 3.2 2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
 - Covers damaged/
Couverture endommagée
 - Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
 - Cover title missing/
Le titre de couverture manque
 - Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
 - Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
 - Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
 - Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
 - Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
 - Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
 - Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:
 - This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.
- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
 - Only edition available/
Seule édition disponible
 - Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

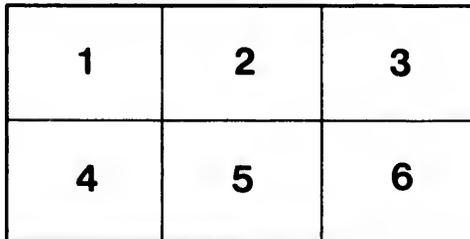
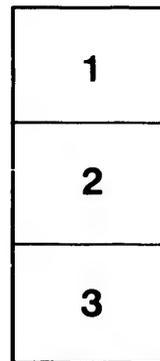
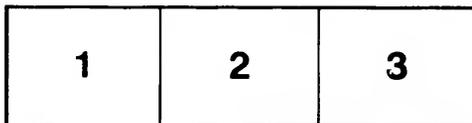
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



- 1897 -



129
3

Wilfrid ...Laurier

	: CONFÉRENCE :	
	: DEVANT LE :	
	: CLUB NATIONAL :	
	: DE MONTRÉAL :	

PAR

RODOLPHE LEMIEUX, M. P.



MONTRÉAL
C. THEORET, ÉDITEUR
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
11 et 13 RUE ST-JACQUES, (Près du Palais de Justice)

1897





WILFRID LAURIER

CONFERENCE

DEVANT LE

CLUB NATIONAL DE MONTREAL

PAR

RODOLPHE LEMIEUX, M. P.



MONTREAL

C. THEORET, EDITEUR

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE :

11 et 13 RUE ST-JACQUES, (Près du Palais de Justice)

1897

FC 551

L3

L44

A LA JEUNESSE LIBERALE



Bonne nuit M. D. L.
W. Laurier

WILFRID LAURIER

CONFERENCE

DEVANT LE CLUB NATIONAL DE MONTREAL

Monsieur le Président,

MESSIEURS,

La fondation du Club National remonte déjà à quelque quinze années passées et c'est vous dire que je n'en faisais pas partie à cette époque. Toutefois, si j'invoque le témoignage des anciens, si je consulte nos registres, et si je saisis bien l'objet de nos réunions et de nos débats depuis quatre ou cinq ans, la mission du Club National est d'initier la jeunesse à l'art politique, en lui apprenant à se familiariser avec toutes les questions d'intérêt public. Pour mieux préciser ma pensée, le rôle de cette institution est de propager dans notre province ces immuables principes de justice et de liberté, préconisés par les chefs du parti auquel nous sommes fiers d'appartenir,

et inscrits depuis longtemps déjà sur le programme libéral. Je n'hésite pas à dire que le Club National a été fidèle à cette mission ; le changement graduel qui s'est opéré dans le Bas Canada depuis dix ans, au point de vue politique, en est une preuve assez éclatante. D'autre part, si je passe en revue toute cette rangée de combattants aguerris, qui se sont jetés dans la mêlée avec cette intrépidité et cette ardeur, qui leur ont fait enlever d'assaut les citadelles de l'ennemi jusqu'alors inexpugnables, je dis que ce club a le droit de se réclamer comme la garde d'honneur du parti libéral.

Néanmoins, l'objet d'une association comme la nôtre ne doit pas être restreint à la diffusion de certains principes et de certaines idées ; à la formation d'orateurs et d'écrivains ; non, notre champ d'action doit s'étendre plus loin encore.

Un parti ne saurait lutter, et pourrait à peine exister, s'il lui manquait à sa tête un homme à convictions profondes et honnêtes, au patriotisme éprouvé, au dévouement sans bornes, capable de lui assurer une direction ferme et loyale.

Cet homme assume d'ordinaire une terrible responsabilité, pour lui-même, pour ceux qui se groupent autour de lui, et pour la cause qu'il représente.

Toujours sur le qui-vive, il doit être prêt pour toutes les alertes, avoir toutes les clairvoyances, toutes les prudences, toutes les audaces, toutes les habiletés.

Un chef de parti s'identifie vite à une cause, plus particulièrement dans un pays comme le nôtre, où l'on met tant de passion, tant d'acrimonie dans les luttes. Il s'ensuit que si un chef est taré, il discrédite tout son parti dont il compromet la cause devant l'opinion publique. Au contraire, si sa réputation est intacte, élevée, son prestige alors profite à ceux qu'il commande et qui s'attachent à ses destinées.

Il importe donc, dans un club comme le nôtre, de faire connaître nos chefs, habituant ainsi le peuple à la figure, aux idées, aux principes de ceux qui, à un moment donné, pourront réclamer de lui ses suffrages.

Il y a de cela dix ans. L'on était à la veille des élections générales, de ces désastreuses élections de 1878 qui ont laissé de si fâcheux souvenirs dans le parti libéral. Notre Province était en pleine tourmente électorale et rarement avait-on vu une guerre aussi atroce se livrer entre les deux partis.

Il suffira de rappeler qu'à cette époque l'honorable M. Mackenzie gouvernait à Ottawa et que l'honorable M. Joly venait de prendre le timon des affaires à Québec, après le renvoi du cabinet de Boucherville par le lieutenant-gouverneur Letellier de St-Just.

Les partis, je le répète, se livraient une guerre sans merci. Les libéraux voulaient conserver le terrain chèrement acquis au prix de vingt années

de lutttes stériles, et les tories, peu habitués aux régions glacées de l'opposition, menaient un bruit d'enfer afin de reprendre le pouvoir, qu'ils ont d'ailleurs toujours considéré comme leur propriété et leur chose.

Mon père habitait alors Trois-Rivières, pays fôncièrement tory, et il avait été chargé d'une partie de l'organisation de ce district. J'étais moi-même bien jeune à cette époque. Je commençais mes études et la politique me passionnait déjà. Je me rappelle cette grande assemblée qui eut lieu dans une des salles de l'ancien collège, où nous résidions alors, à laquelle plusieurs personnes furent appelées à prendre la parole. Je serais bien embarrassé aujourd'hui de vous donner les noms de ces orateurs. Vers le milieu de l'assemblée arriva un nouveau personnage, qui fut vivement acclamé, à qui on livra passage avec respect et qui fut immédiatement appelé à la tribune. Celui-là, je ne l'oublierai jamais.

C'était un homme à la taille élevée, à la chevelure abondante et bouclée, aux traits délicats et à l'expression intelligente. Sa figure était noble, pensive, jeune, son geste gracieux, sa voix forte, ample.

Il parla pendant une heure environ, tenant tout cet auditoire sous le charme de son éloquence. J'appris alors, pour la première fois, que cet orateur n'était autre que Wilfrid Laurier.

Dix années se sont écoulées depuis cette époque. Qui m'eût dit alors que j'aurais un jour commis l'imprudence de vous promettre une conférence sur le grand orateur qui m'impressionna si vivement et dont je suis devenu avec vous le partisan dévoué et l'admirateur enthousiaste ?

Wilfrid Laurier est né le 20 novembre 1841, à cette époque où la lutte entre les patriotes et les bureaucrates, transportée sur une autre scène, menaçait de devenir plus violente, plus terrible que jamais.

C'est dans le comté de l'Assomption, à St-Lin, à quelques milles de Montréal, qu'est né le chef actuel du parti libéral.

St-Lin est maintenant l'un des postes avancés du nord, situé au pied des Laurentides et taillé à même l'ancienne seigneurie de Lachenaie. C'est là que vinrent s'établir les ancêtres de M. Laurier, partis d'Anjou vers 1650. Quel beau pays que cette région des Laurentides qui semble avoir gardé l'empreinte d'une grandeur souveraine !

L'air pur qu'on y respire est bien fait pour les forts et les sages, pour les caractères mâles et sévères. Pendant que dans nos grandes villes, l'homme s'étirole au contact d'influences délétères, là il possède une physionomie particulière de hardiesse, de vigueur et d'indépendance.

Quoiqu'en disent messieurs les décadents, la

nature est encore la source pure où viennent puiser tour à tour les poètes, les peintres, les sculpteurs, ou les orateurs, et souvent lorsque ma bonne fortune m'a fait entendre M. Laurier, alors que dans le style qu'on lui connaît, et dans les accents qui vous sont familiers, il décrivait toute la grandeur et la majesté de notre beau pays, je pensais involontairement que son esprit contemplateur subissait encore, à cette distance, la fascination du souvenir des forêts, des collines et des montagnes de son village.

Le père et le grand-père de M. Laurier étaient arpenteurs et on retrouve leurs noms dans tous les cadastres de cette partie de la province. Ils ont toujours joui parmi leurs concitoyens de l'estime et de la considération publiques. Ils appartenaient à cette vieille génération des Anciens Canadiens chez qui primait d'abord le sentiment de l'honneur, du patriotisme et du devoir.

Wilfrid Laurier fit ses études au collège de l'Assomption, qui a donné au pays tant d'hommes distingués dans toutes les carrières, et au sortir du collège, il vint à Montréal étudier le droit sous M. Rodolphe Laflamme, l'éminent juriconsulte que l'on connaît. Il suivit ses cours de droit à l'université McGill où il prit ses degrés de bachelier en 1864, et en 1865, il devint membre de la profession, qu'il exerça avec Médéric Lanctot, — Médéric Lanctot, ce brillant

météore qui devait sitôt disparaître du firmament politique !

Arrivé jeune et pauvre à Montréal, à l'âge où l'illusion chasse une réalité pénible et où la vive jeunesse prend des ailes et saute gaiement le fossé de la misère pour gagner l'avenir et l'espérance, M. Laurier s'est bientôt trouvé mêlé à ces hommes distingués qui aujourd'hui se rappellent, en le regrettant peut-être, le temps où, suivant l'expression d'Henry Murger, " gravissant la verte colline de la jeunesse, ils n'avaient d'autre fortune, au soleil de leurs vingt ans, que le courage qui est la vertu des jeunes, et que l'espérance qui est le million des pauvres."

Vous me permettrez sans doute, messieurs, de dire un mot de cette belle génération de 1864. J'ai cueilli au hasard quelques souvenirs que nous ont transmis à ce sujet votre député, M. L. O. David, et notre grand écrivain, Arthur Buies.

" C'était en 1864, dit M. David, et la nouvelle s'était répandue que Sir John A. Macdonald, Sir George Etienne Cartier et George Brown venaient de se coaliser pour réaliser un projet de confédération. On conçoit la stupeur de la population. La jeune génération s'émut. Il y eut des réunions à Montréal, on organisa un comité national, on discuta la situation avec calme. Il y eut scission dans le parti des jeunes conservateurs. Les sécessionnistes — M. Mercier et moi-même étions du nombre — avaient à leur tête

Ludger Labelle, avocat, membre du parti municipal. Médéric Lanctot publiait alors un journal quotidien, *La Presse*. Il l'offrit à la ligue des jeunes anti-fédéralistes pour en faire leur organe, et le transforma plus tard en l'*Union Nationale*. Nous étions onze collaborateurs : c'étaient M. Loranger, A. P. Letendre, H. F. Rainville, Chs. de Lorimier, L. A. Jetté, D. Girouard, A. Audet, Ludger Labelle, Médéric Lanctot, Chs. Marcil, P. Thompson et L. O. David.

“Laurier était avec nous. Il n'était pas collaborateur bien qu'il écrivit quelquefois. Il était l'associé de Lanctôt comme avocat. Il passait parmi nous dans le bureau sans parler, sans paraître entendre le brouhaha de la collaboration. Il était malade et semblait nous dire : “Frères, il faut mourir.” Souvent nous nous disions tout bas que ses jours étaient comptés.

“A cette époque, Lanctôt était certainement, après l'honorable M. Dorion, le chef le plus populaire et le plus influent dans le parti des anti-fédéralistes. Ce que l'on espérait, c'est que le projet constitutionnel serait soumis au peuple. Vaine illusion ! on vota la Confédération et on imposa au peuple la nouvelle constitution. Restait un espoir, les élections de 1867. Il était trop tard, disait-on, il fallait accepter le fait accompli : les mandements des évêques, les sermons dans les campagnes écrasèrent ceux qui voulaient au moins saisir la seule occasion qui leur restait pour protester.”

Cette génération de 1863 à laquelle appartient M. Laurier a vu la fin de ce fameux Institut Canadien, qui avait été fondé en 1844, à peine au sortir de la rébellion de 1837-38 et qui a laissé derrière lui des souvenirs impérissables. La plupart des jeunes gens du temps appartenaient à l'*Institut Canadien*, alors encore fréquenté par Joseph Papin, Eric Dorion et Joseph Doutre.

“ Les radicaux, les intransigeants, les irréconciliables, les enragés de la phalange de 1863, dit Arthur Buies, ne comprenaient que sept ou huit furieux dont les noms ne soulèvent plus aujourd'hui le moindre effroi chez les plus vieilles femmes des dernières concessions. C'étaient Laurier, Geoffrion, Lusignan, Gouzalve Doutre, Robidoux, Ovide Perrault, Joseph Turgeon, qui n'a jamais fait guillotiner personne, Oscar Archambault qui, du fond de l'Assomption, son avant dernière demeure, s'étonne d'avoir voulu détruire l'ordre social, et enfin celui qui, étant devenu plus tard une bête noire, n'a plus su que faire des chroniques, ces joujoux qui ont amusé les plus belles femmes du monde.

“ Nous étions une génération d'audacieux, des écrivains en germe, mais téméraires qui ne reculaient devant rien, qui osaient tout aborder, à ce point que nous avons fondé un cénacle, oh ! le glorieux cénacle dans lequel j'étais chargé de faire, moi, devinez . . . vous ne devinez pas ? des

cours d'économie politique ! Hélas ! qu'il y a longtemps que j'ai oublié les cours, et surtout l'économie ! En ce temps-là, Fréchette faisait des vers à Chicago, ne se doutant pas qu'on pouvait passer par Chicago pour aller à Paris. . . . mais c'était à l'Institut qu'il fallait nous voir. Gonzalve Doutre tenait ferme pour les choses historiques, démontrées par l'expérience. Geoffrion était la hache de Phocion qui tailladait, qui hachait tous mes discours ; en deux mots, il faisait de mes tirades des petits pâtés bons pour les lunchs d'avocats pressés."

" Quand nous parûmes sur la scène, ajoute Buies, nous, c'est-à-dire, les hommes qui ont aujourd'hui de 40 à 45 ans, et qui suivaient immédiatement les Papin, les Dorion, les Doutre, les Dessaulles, les Laflamme, ce fut dans les commencements de 1863. Comme ceux qui nous avaient précédés, nous arrivions, phalange fortement unie non-seulement par la solidarité des principes communs et nettement définis, mais encore par les liens d'une amitié étroite que le temps n'a fait que resserrer davantage."

Combien de ces noms sont aujourd'hui plongés dans l'obscurité, qui ont eu leur heure de célébrité, et qui pendant quelque temps ont volé dans toutes les bouches ! Et qui de nous ne s'est parfois demandé, au hasard d'un souvenir, ce qu'était devenu tel ou tel de ces hommes, dont l'attention publique s'est détournée complètement après un engouement plus ou moins long.

M. Laurier a vu disparaître, un à un, beaucoup de ses camarades d'autrefois qui auraient sans doute, comme lui, tracé dans notre sol politique un sillon profond. Médéric Lanctôt, Ludger Labelle et tant d'autres qui devaient survivre à Laurier alors atteint de pulmonie, disait-on, dorment maintenant du dernier des sommeils. Ils ont tous succombé, ces cœurs généreux, enthousiastes qui révèrent de si grands projets pour l'avenir du pays et qui se jetèrent avec tant de vigueur et d'énergie dans la lutte.

“ A ce cœur joyeux de la route,
“ Qui commençait à tant de voix,
“ Chaque fois que l'oreille écoute
“ Une voix manque chaque fois.

“ Chaque jour l'hymne recommence,
“ Plus faible et plus triste à noter ;
“ Hélas ! c'est qu'à chaque distance
“ Un cœur cesse de palpiter.

“ Adieu les voix de notre enfance,
“ Adieu l'ombre de nos beaux jours,
“ La vie est un morne silence,
“ Où le cœur appelle toujours.”

(Lamartine.)

“ LES AMIS DISPARUS.

Combien aussi, de ces jeunes gens d'alors, conservateurs enracinés, sont devenus plus tard défenseurs ardents du parti libéral ? La politique a quelquefois de ces surprises ! L'ami de cœur de M. Laurier, le député de Montréal-Est, M. L. O. David, n'était-il pas lui-même dans le temps

une des plus belles espérances du parti conservateur?—Ecoutez ce que disait M. Laurier dans un discours prononcé à Montréal, le 24 novembre 1887 : “ Ce n'est rien pour vous, messieurs, de l'entendre, mais c'est pour moi un honneur et un orgueil de pouvoir dire que je puis me compter parmi les plus vieux amis de votre député, M. David. Notre amitié remonte déjà à une époque lointaine, à une époque où lui et moi nous étions, je puis dire, placé aux antipodes du monde politique ; lui était un conservateur enraciné et moi j'étais un libéral avancé. Depuis ce temps, nos idées respectives ont subi des modifications. Lui a fait un pas en avant, moi, j'ai fait un pas en arrière et nous nous retrouvons tous les deux sur cette estrade ce soir, les champions de la même cause.” Et M. Laurier ajoutait : “ Je n'aspire pas pour ma part à un autre idéal dans ma vie politique que de réaliser les vertus qui ont toujours caractérisé la carrière de M. David, c'est-à-dire la probité, l'honneur, le désintéressement, le dévouement au devoir et avant tout et par-dessus tout la défense instinctive des faibles et des opprimés.”

Comme je l'ai dit tantôt, M. Laurier fut admis au barreau en 1865. Déjà il s'était affirmé comme libéral et il ne tarda pas à se joindre à la jeunesse politique du temps. Sa nature chevaleresque, ses idées larges et géné-

reuses l'entraînaient instinctivement d'ailleurs vers ce parti libéral qui avait tant fait pour le pays. Il suffit de jeter un regard vers le passé pour se mettre au courant de la situation. Après 1840, Papineau, Lafontaine, Baldwin, avaient courageusement travaillé à faire disparaître les aspérités choquantes de la nouvelle constitution. Ils avaient réussi à rétablir la langue française dans le parlement, puis à rendre le Conseil Législatif électif (*quantum mutatus ab illo !*). Plus tard ils avaient aboli la tenure seigneuriale, décidé dans son vrai sens la question épineuse des revenus du clergé protestant, favorisé l'établissement et le fonctionnement des institutions municipales. Non contents de ces réformes, les libéraux de 1848 avaient inscrit sur leur programme les articles suivants :

1o La réforme électorale, telle qu'elle venait de s'opérer en Angleterre ; 2o La mise en pratique des principes constitutionnels reconnus par les résolutions de 1841 ; 3o Le libre échange avec les pays étrangers et la libre navigation du St-Laurent ; 4o L'amortissement progressif de la dette publique ; 5o La concession des terres de la Couronne à des taux moins élevés ; 6o La réforme du département des Postes ; 7o La popularisation de l'instruction ; 8o La décentralisation du pouvoir.

Quels étaient les champions de cette politique ? C'étaient les trois Dorion, Charles Laberge, Félix

Geoffrion, Joseph Doutre, Ménéippe Prévost, Fournier, Rodolphe Laflamme, Plamondon, Labrèche-Viger, Ch. Daoust et tant d'autres qui ont jeté sur leurs noms cet éclat qui les a rendus si célèbres dans notre Province. Comme il fut calomnié, ce groupe éminent !

A quels indignes moyens n'eut-on pas recours pour dénoncer cette opposition libérale, cette *pléiade rouge*, qui luttait pour les principes non pour le pouvoir. Ces patriotes, qui combattirent si vaillamment et qui succombèrent si souvent dans la mêlée, écrasés par le nombre, sont pourtant bien vengés devant l'histoire. Toutes les réformes qu'ils proposèrent et qui à cette époque furent si dédaigneusement rejetées furent plus tard définitivement acceptées par leurs adversaires mêmes. Saluez avec moi, messieurs, cette belle phalange libérale !

C'est quelques années plus tard que le parti conservateur eut l'idée de jeter les bases d'une union fédérative entre toutes les provinces britanniques. On sait ce qui advint. La Confédération nous fut imposée par les délégués qui se réunirent à Québec en 1865, sous la présidence de Sir E. P. Taché et fut votée par la Chambre, avant même que le peuple eut été consulté.

— “ Qu'est-ce qui nécessite un pareil empressement ? disait M. Dorion, devant la Chambre en 1865. Plus cette constitution est importante, plus elle doit être examinée avec soin. Je trouve

M. l'orateur, qu'en 1839, lorsque lord John Russell, mit devant la Chambre des Communes la première mesure pour l'Union des provinces, il exprima son intention de la soumettre à la Chambre, de lui faire subir une seconde lecture et de la renvoyer à la session suivante, afin de donner au peuple du Haut et du Bas Canada l'occasion de faire connaître ses vues en faisant les représentations qu'il jugerait devoir faire à cet effet. Et ce ne fut qu'à la session suivante, et après qu'il eût subi des modifications considérables, que l'acte d'Union fut passé. Ce délai était parfaitement juste ; mais ici il semble que le peuple doit être traité avec moins de respect, moins d'égards par ses propres mandataires qu'il ne l'a été par le Parlement Anglais en 1840, lorsque la constitution du Bas-Canada était suspendue, et que la mesure actuelle va être passée avec une précipitation indécente."

L'expérience, la triste expérience des vingt dernières années a donné raison à Sir Antoine Aimé Dorion. Les empiètements successifs du pouvoir central sur l'autonomie des provinces, la guerre nationale et religieuse, etc., disent assez clairement qu'avant de prédire le sort de notre confédération future, la convention de 1865 aurait dû se rappeler quel avait été le sort des confédérations passées. Façonner une constitution n'est pas un mince ouvrage ; il est bon dans cette tâche de ne pas mépriser l'expérience des siècles. Dans

toutes les constitutions où le principe fédéral a été adopté, il est indubitable que l'on rencontre toujours le même vice fatal ; la faiblesse de l'autorité centrale. Cette maladie a été la maladie mortelle de toutes les confédérations dont parle l'histoire.

Lord Brougham, dont l'autorité ne sera pas contestée, s'exprimait ainsi, dans son ouvrage sur la *Philosophie politique*. “ Outre les autres défauts de l'union fédérative, sa tendance incontestable à créer le refroidissement et même l'hostilité entre les différentes parties d'une nation, est un obstacle insurmontable au bon fonctionnement de ce principe de gouvernement.”

Mais à quoi bon récriminer ? Toutes les prédictions des libéraux ne se sont-elles pas accomplies ? La portion honnête du parti conservateur admet aujourd'hui que la Confédération ne tient plus qu'à un fil et les *Pères de la Confédération* ont même vécu assez longtemps pour voir la scission s'opérer dans leurs rangs. L'hon. Peter Mitchell et l'hon. William Macdougall, deux des délégués de 1865, proclament aujourd'hui que la Confédération ne pourra jamais répondre aux espérances que l'on reposait en elle. Que dire de l'hon. Oliver Mowat, un autre délégué de 1865 ? N'est-ce pas lui, le vaillant chef réformiste d'Ontario, qui a présidé cette conférence Interprovinciale de 1887 ? Convention convoquée par M. Mercier dans l'unique but de consolider les

pouvoirs des législatures provinciales constamment menacées par le gouvernement central.

Comme on le voit, l'année 1865, est une année mémorable dans l'histoire du Canada. Elle marque une évolution politique considérable et l'on comprendra aisément pourquoi la génération d'alors se trouva mêlée aussi intimement à la discussion des affaires publiques. Dans le Bas-Canada, deux hommes se partageaient l'opinion publique. L'un est le savant et intègre magistrat, *Sir Antoine Aimé Dorion*, dont le nom seul est synonyme d'honnêteté, de franchise et de loyauté. L'autre, c'était Sir Geo. Etienne Cartier qui a exercé une influence si considérable sur la Province de Québec.

L'auteur de "Letellier de St-Just et son temps," M. Casgrain, nous fait de Cartier le portrait suivant qui ne manquera pas d'intéresser les *anciens*, que je vois ce soir au Club National.

"Doué de talents remarquables, actif, énergique, entreprenant, dominateur, il exerça une influence directe et personnelle sur la députation française, plus que nul autre de son temps. Une fois qu'il avait enrégimenté ses partisans, il n'y allait pas par quatre chemins pour fouetter et mettre en ligne les récalcitrants ou les méticuleux. "Ce n'est pas, leur criait-il sans vergogne, quand j'ai raison que j'ai besoin de vos votes, tout le monde est alors avec moi, mais c'est

quand j'ai tort !” Ses manières étaient rudes, abruptes, parfois cassantes. Cartier, à l'opposé de son collègue Sir John Macdonald, était vindicatif. C'est ce qui explique pourquoi on l'a tant craint, et pourquoi on lui a été si servile. Sir George pouvait tout sacrifier à la passion du pouvoir. C'est dans l'unique but de se maintenir qu'il a de tout temps tiré parti de l'influence du clergé et qu'il a contribué plus que tout autre à la rendre prépondérante en politique. Il est vrai qu'il eut lui-même à subir la peine du talion et qu'il vit cette influence se tourner contre lui à la dernière heure. La possession du pouvoir étouffa complètement chez Cartier les idées libérales qui lui avaient mis le fusil aux mains en 1837. Pour conserver le pouvoir ou pour le conquérir, tous les moyens lui étaient bons.

M. Dorion différait beaucoup de Cartier puisqu'on a dit de lui qu'il était trop honnête pour diriger un parti politique. Longtemps vaincu par les circonstances, M. Dorion ne fut jamais tenté de faiblir. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il cherchait à convaincre les réformistes qu'ils étaient les continuateurs de l'œuvre de Ls. Joseph Papineau. En 1857, Cartier voulut lui faire place dans son cabinet. Il refusa net. Ceci prouve bien son désintéressement et sa droiture.

Cette digression un peu longue, je l'admets,

était nécessaire, car pour parler pertinemment d'un chef, il faut connaître ses principes, et les principes d'un chef se retrouvent dans les traditions de son parti.

Le passé brillant du parti libéral, la réputation intacte de M. Dorion devaient nécessairement entraîner M. Laurier de ce côté-là. De plus, il s'était inspiré depuis plusieurs années de Macaulay, de Fox et de Bright. Il avait fait de ces hommes ses modèles et les combats pour la liberté civile et religieuse l'avaient passionné. D'ailleurs, le vent était aux idées libérales vers cette époque, car le Président Lincoln venait d'émanciper des millions d'esclaves noirs au sud de la République Américaine. Tout contribuait donc à faire aimer à M. Laurier la cause du Libéralisme et il s'y dévoua avec une ardeur qui ne s'est jamais démentie.

Après avoir fixé sa demeure à Arthabaska, où il était allé recueillir la succession de l'*Enfant Terrible* comme rédacteur du *Défricheur*, M. Laurier ne tarda pas à se faire connaître avantageusement dans tous les Cantons de l'Est. Quelques articles vigoureux parus dans le *Défricheur* sous sa signature, et deux ou trois discours politiques, ses hautes connaissances légales, sa franche allure, sa parfaite courtoisie créèrent tout de suite un courant de sympathie en sa faveur. Les Ecossais de Mégantic et de Drummond ont toujours conservé un souvenir affec-

tueux pour ce *frenchman* dont les manières étaient si distinguées, la tenue si irréprochable et le langage si correct. Sa clientèle s'accrut tous les jours, de même que sa popularité, et en 1871 on le choisissait comme candidat à la Législature de Québec, où il siégea pendant trois ans. Ceux qui fréquentent les galeries de la Chambre à Québec se rappellent bien encore aujourd'hui ce jeune député placé sur les dernières banquettes de l'opposition, toujours vêtu du frac noir, à l'air réservé, occupé à écrire ou à étudier, ou bien suivant avec attention les diverses péripéties d'une joute entre des orateurs tels que les Cartier, les Cauchon, les Holton, les Joly et les Fournier. Avant tout observateur, M. Laurier ne pouvait que tirer profit de ce contact.

Malgré toutes ses fautes, le système du double mandat, a eu cela de bon, qu'il a permis à plusieurs membres éminents des Communes de siéger dans la Législature et il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des députés de ce temps-là pour comprendre de suite que la présence d'hommes aussi remarquables autour du jeune député d'Arthabaska dût avoir une grande influence sur lui. En arrivant à Québec, M. Laurier, contrairement à ce que font d'ordinaire les jeunes députés, eut la bonne idée de ne pas se prodiguer. Rarement il prit part au débat, mais quand il parlait, il commandait le silence et l'at-

tion. On cite encore aujourd'hui comme modèle d'éloquence son premier discours à Québec. Le premier ministre du temps, M. Chauveau, un *dilettante*, disait n'avoir jamais rien entendu de plus beau. La correction de sa phrase, la dignité de son maintien, sa figure sympathique en imposaient à la députation.

Au nombre des adversaires de M. Laurier à la Législature, se trouvait le jeune député conservateur de Terrebonne, M. J. A. Chapleau, aujourd'hui Secrétaire d'Etat. Chapleau et Laurier étaient considérés comme les deux astres les plus brillants de la génération nouvelle. L'un et l'autre possédaient des qualités différentes, tellement différentes qu'on pouvait à peine risquer d'établir un parallèle entre eux. Les mêmes différences existent encore aujourd'hui entre ces deux grands orateurs.

Voici Chapleau ! Il se lève pour parler. On dirait qu'il va marcher à l'assaut tant il y a de mouvement chez lui. A voir cet œil en feu, ce front chargé de passion, cette tête rejetée en arrière, cette chevelure qu'il prend plaisir à secouer, cette poitrine découverte, attendant et provoquant la lutte, on sent que l'orateur a une confiance absolue dans la force de son talent. Sa voix métallique, retentissante, empoigne l'auditoire, le tient sous le charme, au fur et à mesure qu'elle se déploie. Il concentre l'attention de la Chambre sur lui, et sait toujours rendre son dis-

cours attrayant, en appuyant sur des expressions heureuses et en soulignant les mots spirituels.

Voyez au contraire Laurier. Il se présente impassible dans une sorte de recueillement. Sa voix harmonieuse, son geste élégant et sobre pacifient les esprits. Aucun incident ne trouble son sang froid. En face du péril, il va jusqu'au bout de sa pensée. Partout on sent le calme d'un esprit qui se possède. La pose de l'orateur est classique et de toute sa personne se dégage un air plein de dignité et de noblesse. La voix est claire ; le langage est élevé, la diction pure et le style délicat, exquis. L'éloquence jaillit de lui, naturellement, sans efforts, limpide et chantante au départ comme l'eau d'une source dans les bois. Ce n'est pas cette éloquence qui, semblable à l'eau d'un torrent impétueux, mousse et bondit sur les rochers avec une voix qui semble entre-coupée par la colère.

Chapleau est plus animé, plus brillant, plus emphatique, plus nerveux et plus théâtral.

L'éloquence de Laurier est plus contenue, plus noble et plus persuasive. Les discours de Chapleau sont souvent captieux, diffus et embrouillés. La passion et la véhémence en sont les traits dominants. Les discours de Laurier, au contraire, sont toujours clairs, corrects, étudiés, et la phrase en est élégante et châtiée.

Quoique plus grave et partant moins pathétique que Chapleau, Laurier s'élève parfois vers

des sphères inconnues aux autres orateurs et que son génie oratoire seul lui permet d'atteindre. Sa voix prend alors des accents plus harmonieux et plus sonores, et son éloquence revêt un tel caractère de majesté et de grandeur qu'elle vous remue le cœur et vous fait frissonner d'enthousiasme.

En somme, Chapleau est l'orateur de la foule, et Laurier est avant tout et pardessus tout, un orateur parlementaire.

M. Laurier était cependant appelé à briller sur un théâtre plus vaste que l'Assemblée Législative de Québec. Aussi quand, en 1874, M. McKenzie fit au pays un appel victorieux, il fit mander le jeune député, qui s'était créé une réputation fort enviable dans la Législature de Québec, et l'engagea à se porter candidat pour représenter sa propre division électorale à Ottawa. M. Laurier accéda à sa demande, et, après une vive contestation, fit son entrée à la Chambre des Communes, comme député de Drummond et Arthabaska.

Quelle était alors la situation politique ?

Le scandale du Pacifique venait d'éclater, et, accusés d'un *crime atroce*, suivant l'expression de lord Dufferin, les anciens ministres, Sir John MacDonald et Sir Hector Langevin, n'avaient pas attendu le verdict de la Chambre.

Après une longue enquête, faite par des commissaires ou juges qu'ils avaient choisis eux-

mêmes, ils s'étaient reconnus, d'après les témoignages de leurs amis et leurs propres admissions coupables du *crime* d'avoir vendu un contrat public, et d'avoir employé le prix de cette vente, \$360,000, à corrompre l'électorat dans la campagne de 1872.

On sait maintenant que pour sa part du contrat du Pacifique, Sir John avait obtenu de Sir Hugh Allan \$65,000. C'est lui-même qui, devant le tribunal d'enquête, reconnut avoir reçu

ce montant.....	\$ 65,000
Sir Georges Cartier avait eu.....	85,000
Sir Hector Langevin.....	32,000

Total..... \$182,000

pour trois ministres seulement !

Dans sa dépêche au Ministre des Colonies, en date du 15 août 1873, Lord Dufferin disait qu'il ne pouvait croire ses ministres coupables de *crimes aussi atroces*, vu " qu'ils avaient donné les " assurances les plus solennelles individuellement " et collectivement, et qu'ils avaient juré sur leur " honneur, et au nom de leur loyauté à la Couronne, en leur qualité de conseillers assermentés, qu'ils étaient absolument innocents de ce " dont on les accusait." Cependant, moins de trois mois après cette déclaration solennelle, ils admettaient leur vénalité que Lord Dufferin, qualifie si justement de CRIME ATROCE.

Une fois chargé de l'administration des affaires

de la Puissance du Canada, M. Mackenzie fut bientôt en mesure de constater qu'il lui était impossible de protéger les intérêts du peuple avec une Chambre en partie composée de députés achetés.

Le Premier Ministre se vit donc dans l'obligation de recourir aux élections générales. Elles eurent lieu en 1873.

Ce fut une véritable catastrophe pour le parti conservateur. Sur une Chambre de deux cent six députés, Sir John MacDonal qui comptait une majorité de quarante à cinquante, revint en Chambre suivi en tout de cinquante à soixante partisans.

C'était une déroute complète.

De Nicolet à Gaspé, c'est à peine si deux députés conservateurs purent rapporter à leurs amis le fait de l'existence du parti tory sur cet immense territoire.

M. Laurier faisait partie de cette brillante députation qui comptait dans ses rangs, Fournier, P. A. Tremblay, Holton, Laflamme, Pelletier, Fréchette, Casgrain, Jetté, Dorion, Thibaudeau, Barthe, Huntingdon, Wilfrid Prévost, Geoffrion, sans compter ceux des autres provinces. Plus jeune que tous ces hommes éminents, dont quelques-uns vivent encore, Laurier figura bientôt au premier rang. Son premier discours à la Chambre des Communes le révéla comme orateur parlementaire de haute volée. Ecoutez ce qu'en dit M. J. D. Edgar, cet ami de notre race :

“ Ceux qui, le 30 mars 1874, assistaient aux débats sur l'adresse, en réponse aux discours du Trône, furent témoins d'une joûte oratoire mémorable. Thomas Moss proposait la motion ; Wilfrid Laurier l'appuyait. Tous deux avaient une grande réputation, M. Moss venait de remporter le plus brillant succès à l'Université de Toronto ; il occupait au barreau une position éminente. Ceux qui le connaissaient le croyaient destiné à accomplir de plus grandes choses encore, et bien que la mort l'ait moissonné à la fleur de l'âge, il a vécu assez longtemps pour occuper la plus haute position judiciaire dans Ontario. L'auditoire ne fut pas déçu dans son attente. Si le discours de M. Moss fut un splendide effort oratoire, l'éloquence charmeresse de M. Laurier n'en captiva pas moins, dans sa langue maternelle, tous ses auditeurs. Les louanges que l'on fit de ces deux discours, étaient plus que les compliments de convention qu'on a l'habitude de prononcer en ces occasions.”

De 1874 à 1877, M. Laurier prit rarement la parole à la Chambre des Communes, et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'il affirma ses talents. C'est en 1877 qu'il fut appelé à faire partie du cabinet MacKenzie, comme ministre de l'Intérieur. La lutte que les conservateurs lui firent dans le comté d'Arthabaska, à cette occasion, est restée légendaire. Profitant de la crise qui sévissait alors par toute l'Amérique, et exploitant le

cri de protection lancé par Sir John et ses amis, les bleus de Québec se ruèrent contre M. Laurier, et après une bataille terrible, désespérée, où sa popularité fut livrée à des assauts incessants, il dut succomber sous l'infime majorité de 17 voix obtenue par son adversaire.

M. Thibaudeau lui céda immédiatement son siège à Québec-Est, où le jeune ministre prit une revanche éclatante. Son adversaire, M. Tourangeau, sortit écrasé, mutilé. Le passage de M. Laurier au pouvoir ne fut cependant pas de longue durée. Les élections générales survinrent l'année suivante, on sait avec quel résultat.

Nous sommes déjà loin de la chute du gouvernement MacKenzie, et pourtant il y a des événements qu'il est bon de rappeler à ceux qui seraient tentés de les oublier, pour éviter la répétition de fautes impardonnables. Le principal tort du gouvernement MacKenzie fut de ne pas songer à la province de Québec, et d'ignorer systématiquement le mouvement national qui avait eu pour chefs Jetté, Holton, Dorion, Loranger, Laframboise, Mercier, Cassidy, Béique, Joly, Langelier, Pelletier et Letellier, et qui était représenté dans le journalisme par David et Beausoleil. Sans vouloir diminuer en aucune manière M. MacKenzie, dont les capacités, l'honnêteté et l'intégrité sont incontestables, il me sera bien permis de dire qu'il n'a pas, à l'instar de M. Blake, toujours compris les droits de la province de Québec. Le

parti national de 1872 avait écrasé Cartier à Montréal, et c'est la défaite de Cartier qui précipita la chute du parti conservateur. M. Mackenzie aurait dû tenir compte des circonstances dans lesquelles il était arrivé au pouvoir et satisfaire davantage l'opinion publique à Québec.

Les évènements qui se sont déroulés de 1878 à 1887 sont encore trop récents pour qu'il me soit nécessaire de les rappeler à votre souvenir. Pendant ces dix années d'opposition, M. Laurier a non seulement affermi sa réputation de brillant orateur, mais il s'est révélé de plus penseur profond, érudit, lettré, passé maître dans l'art oratoire le plus pur et le plus persuasif. De bonne heure, il s'est préparé à la politique par de fortes études et par la lecture des grands historiens et des grands orateurs du Royaume-Uni. Aussi appartient-il et se réclame-t-il de l'école libérale anglaise. Parlant devant un auditoire anglais, à Toronto, en 1887, en pleine agitation Riel, il disait : " Messieurs, je suis français d'origine et j'en suis fier. En politique je suis un libéral anglais. Les principes que je professe sont le résultat d'études et de réflexions, et ne me viennent pas du pays de mes ancêtres. Ils me viennent de l'Angleterre, de la mère de la liberté moderne. J'appartiens à l'école des hommes qui remplissent les pages de l'histoire de l'Angleterre à ces hommes qui ont toujours considéré le grand pour faire le juste ; j'appartiens à l'école des

Hampden, des Pym, des Russell, des Somers, des Burke et d'un homme qui n'a pas hésité à dire aux ministres de la Couronne qu'ils ne s'étaient pas conduits comme ils le devaient à l'égard des colonies et de leur déclarer qu'ils avaient provoqués le rébellion, comme de nos jours, nos ministres en ont provoqué une."

Pour qui connaît M. Laurier dans l'intimité, il serait impossible de supposer qu'un caractère comme le sien pût un instant se plier aux principes surannés du torysme. Il a nonseulement lu mais il a aussi étudié avec passion ces grands auteurs où il a puisé en même temps cette diction anglaise pure, forte, qui en fait l'égal des maîtres d'une langue qui n'est pas la sienne. Pourrait-il professer d'autres principes que ceux de ses maîtres ? des Grey, des Brougham, des Jeffrey, des Bright, des Cobden, des Gladstone et des Blake ?

L'un des grands triomphes oratoires de M. Laurier remonte à 1877, époque à laquelle il se chargea de définir les principes du parti libéral Canadien. La guerre politico-religieuse sévissait à l'extrême, et dirigée contre le parti libéral que l'on assimilait sans raison aux radicaux de France et d'Italie, elle lui causait un tort incalculable. Invité par les libéraux de Québec, M. Laurier fit voir, en face du pays, quelle énorme distance séparait les libéraux canadiens des radicaux européens et combien était erronée cette prétention que le parti libéral était l'ennemi de l'Eglise. Il s'attachâ surtout à démontrer que le libéralisme

canadien s'inspirait avant tout du libéralisme anglais. Je me permettrai de citer quelques extraits de ce grand discours qui eut un retentissement énorme :

“ Voyez l'œuvre du grand parti libéral anglais ! que de réformes il a opérées ! que d'abus il a fait disparaître, sans secousse, sans perturbation, sans violence ! Il a compris les aspirations des opprimés, il a compris les besoins nouveaux créés par des situations nouvelles, et sous l'autorité de la loi, et sans autre instrument que la loi, il a opéré une série de réformes qui ont fait du peuple anglais le peuple le plus libre, le plus prospère et le plus heureux de l'Europe.”

Plus loin, M. Laurier ajoute, “ Et remarquez bien, les libéraux qui opérèrent ces réformes successives ne sont pas recrutés seulement dans les classes moyennes, mais quelques-uns de leurs chefs les plus illustres sont recrutés dans la pairie d'Angleterre. Je ne sache pas de spectacle qui fasse plus d'honneur à l'humanité, que le spectacle de ces pairs d'Angleterre, de ces nobles, de ces riches, de ces puissants, combattant opiniâtrement pour déraciner une foule d'abus séculaires, sacrifiant leurs privilèges avec un calme enthousiasme pour rendre la vie plus facile et plus heureuse à un plus grand nombre.”

Suivant en cela l'historien Macaulay et May, M. Laurier détermine la différence qui existe entre l'idée libérale et l'idée conservatrice.

“ C’est la combinaison du tube et du piston qui est l’instrument dont on se sert pour utiliser la vapeur, dit M. Laurier ; c’est la forme des gouvernements représentatifs qui a révélé au monde les deux principes, libéral et conservateur, et cette forme de gouvernement est l’instrument qui leur fait rendre tous leurs effets. Sur quelque sujet que ce soit, dans le domaine des choses humaines, le vrai ne se manifeste pas également à tous les intelligences. Il en est dont le regard plonge plus loin dans l’inconnu, mais embrasse moins à la fois ; il en est d’autres, dont le regard, s’il est moins pénétrant, aperçoit plus nettement dans la sphère où il peut s’étendre. Cette distinction primordiale explique de suite jusqu’à un certain point l’idée libérale et l’idée conservatrice.”

Fait curieux et que j’aime à noter ici en passant, Léon Gambetta, le puissant orateur français, développait au Palais Bourbon, le 21 juin 1880, la même idée, à peu près dans les mêmes termes et dans le même esprit.

“ Pour moi, déclare M. Laurier, je l’ai déjà dit, je suis un libéral. Je suis un de ceux qui pensent que partout dans les choses humaines, il y a des abus à réformer, de nouveaux horizons à ouvrir, de nouvelles forces à développer. Du reste le libéralisme me paraît de tous points supérieurs à l’autre principe. Le principe du libéralisme réside dans le sens même de notre

nature, dans cette soif de bonheur que nous apportons avec nous dans la vie, qui nous suit partout, pour n'être cependant jamais complètement assouvie de ce côté-ci de la tombe. Notre âme est immortelle, mais nos moyens sont bornés, nous gravitons sans cesse vers un idéal que nous n'atteignons jamais. Nous rêvons le bien, nous n'atteignons que le mieux. A peine sommes-nous arrivés au terme que nous nous étions assignés, que nous y découvrons des horizons que nous n'avions pas même soupçonnés. Nous nous y précipitons, et ces horizons, explorés à leur tour, nous en découvrent d'autres qui nous entraînent encore et toujours plus loin."

Je le répète, ce discours de M. Laurier, sur le *Libéralisme* est un de ses grands triomphes oratoires. La péroraison est véritablement empoignante. Il avait comme auditoire tout ce qu'il y avait d'hommes intelligents et cultivés dans l'ancienne capitale. Jamais on n'avait vu un public aussi intelligent, aussi éclairé se précipiter au-devant d'un orateur venant lui parler de libertés politiques et lui exposer la vraie théorie du régime constitutionnel. Ce discours suffit pour placer M. Laurier à la hauteur de l'homme d'Etat.

Mais c'est dans la Chambre des Communes qu'il faut voir M. Laurier. Comme sa figure se détache bien de celle des 217 autres députés qui siègent avec lui !

Sa noble et sympathique physionomie, son œil

plein d'intelligence, à la fois calme et pénétrant, la bonté de son sourire, frappent tous ceux qui l'aperçoivent. On se sent en présence d'un grand caractère, d'un sage, d'un esprit d'élite, épris du beau, du juste et du vrai.

“ Outre son maintien, sa voix et ses manières agréables, nous dit M. Edgar, M. Laurier ne manque jamais de traiter son sujet avec une grande hauteur de vue, de l'éclairer par de nombreuses illustrations dont sa profonde connaissance des hommes et des livres lui facilite le choix et souvent de donner dans quelques phrases bien condensées, les meilleurs arguments. La seule nouvelle que M. Laurier doit probablement prendre la parole suffit toujours pour remplir la salle et faire affluer le monde aux galeries. C'est certainement merveilleux que de voir un homme parvenir à posséder aussi complètement les beautés d'une langue étrangère.”

Il y a quelques mois, le *Globe*, le grand journal de Toronto publiait un long article sur l'hon. M. Laurier. L'auteur de cet article éloquent, qui signait *Observer*, appréciait ainsi le caractère et l'habileté de notre chef.

“ Il n'est pas agressif outre mesure ; il n'engage pas de luttes irréfléchies ; mais il est très, très ferme ; un homme calme, fort, persévérant, qui n'abandonne jamais la lutte tant qu'il reste l'ombre d'une chance de remporter la victoire, qui mesure avec justesse les difficultés à vaincre,

qui possède à un degré peu ordinaire ce courage qui consiste à préparer des victoires futures sur les ruines encore récentes de la défaite. Il ne s'occupe guère des querelles mesquines de factions rivales.

Les influences qui dégradent, démoralisent et corrompent n'ont pas de place dans sa tactique. Il ne combat bien que lorsque son cœur est dans la lutte. Et son cœur n'est pas dans les trivialités de la politique de clocher. Mais cette homme serait un géant dans une grande crise nationale, il n'est pas de travail ou de sacrifice qu'il ne donnerait pour une cause où son cœur et sa conscience seraient engagés. Il n'est pas radical. Il est libéral dans toutes les convictions de son esprit ; un penseur puissant, brave, indépendant, un homme qui sera poussé par le devoir plutôt que par l'ambition, à jouer un grand rôle dans l'avenir de son pays, jouissant de l'estime et de la confiance de ses amis, honoré par ses collègues parlementaires. Il mérite la confiance de tout le peuple canadien."

N'est pas *debater* qui veut, à la Chambre des Communes. Pour être écouté dans un parlement, il ne suffit pas de posséder cette éloquence qui émeut et passionne les masses, et tel, dont la voix a maintes fois électrisé la foule et soulevé des applaudissements frénétiques, sera à peine remarqué de la députation. Combien d'hommes doués de talents remarquables, habiles et retors

dans la discussion, ont misérablement échoué, lorsqu'il leur a fallu prendre part à un débat devant la Chambre ! Pour être orateur parlementaire, dans le sens que l'on donne à ce nom, il faut apporter à la discussion outre une voix agréable et un style châtié, une rare faculté d'organisation, un esprit très pratique et une grande connaissance des faits. M. Laurier possède ces qualités, et il suffit de l'avoir entendu une fois pour ne plus être étonné de ce qu'il ait pris rang comme premier *debater* du Parlement. Nul ne sait aussi bien exprimer dans une langue correcte et souple ce qu'il veut dire, nul ne parle avec autant d'autorité. Partisans ou adversaires avouent qu'il parle en homme d'Etat, non pour l'effet (quoique sa parole soit une musique), mais pour un résultat réel. Chez lui, chaque parole est pesée et correspond à une résolution inflexible. Enonce-t-il un principe, une idée, qu'il ne se lasse pas d'y revenir ; il faut voir avec quelle habileté et quelles ressources il atteint son but. La phrase harmonieuse, le geste sobre et méthodique, tout chez Laurier porte le cachet de l'originalité de son caractère.

J'ai eu la bonne fortune d'assister, le 21 août dernier, à une séance de la Chambre des Communes, en Angleterre, séance très animée, très mouvementée, puisqu'il s'agissait d'une mesure présentée par Balfour et relative à la police maintenue par le gouvernement anglais

en Irlande. Je ne fus nullement déçu dans mon attente et j'avoue que les grands orateurs que j'entendis ce jour-là sous les voûtes de Westminster, ce temple de la liberté anglaise, me subjuguèrent complètement. Toutefois en prêtant l'oreille à ces hommes distingués pour qui le parlementarisme n'a plus de secrets et dont le nom et le prestige remplissent l'univers, involontairement je me demandais si nos hommes d'Etat canadiens pouvaient rivaliser avec eux. Était-ce chauvinisme ? je l'ignore, mais je penchai dans l'affirmative et je crois encore aujourd'hui que Laurier, Blake, sir John Macdonald et sir Chs. Tupper pourraient figurer avec avantage dans cette Chambre des Communes où se sont immortalisés Pitt, Burke, Fox, Sheridan, O'Connell, Disraeli et Gladstone.

C'est aussi un fait bien remarquable que, dans un pays aussi essentiellement démocratique que le nôtre, le régime parlementaire se soit si vite implanté. Pourtant, n'a-t-on pas dit que ce régime, originaire d'Angleterre et généralement bien compris par les Anglais, a été très mal pratiqué par les autres peuples qui ont voulu le copier ? Ceci peut être vrai pour tous les autres peuples, excepté les Canadiens. Depuis que la Grande Bretagne nous a accordé le gouvernement responsable, jamais peuple n'a mieux compris le parlementarisme qui tient le milieu entre la monarchie absolue et la démocratie pure. Nos

hommes d'Etat peuvent se flatter d'avoir su interpréter la constitution anglaise avec beaucoup de clairvoyance en l'adaptant d'une façon aussi ingénieuse à nos institutions. M. Gladstone disait, il y a quelques années, en parlant de la constitution anglaise, que c'était un instrument d'une grande souplesse, mais qu'il était fait pour être manié par des hommes sages et non par des imprudents et des audacieux.

Les étrangers qui ont quelque peu vécu au Canada et qui ont suivi de près les affaires publiques ont toujours été frappés des aptitudes politiques de la race française et de l'habileté dont elle fait preuve dans l'application des principes du gouvernement représentatif. On a craint pendant longtemps que notre tempérament français, toujours très vif, et nos tendances à oublier la mesure et la prudence dans la discussion seraient un obstacle fatal à l'établissement et au maintien du Régime Parlementaire dans la Province de Québec. Le temps et l'histoire ont fait ample justice de cette crainte, de ces appréhensions, et lord Dufferin, ayant accepté un banquet à Londres, en 1875, disait, en énumérant les mérites particuliers des populations françaises du Canada : “ Nos compatriotes français sont, par le fait, “ plus rigoureusement parlementaires que les “ Anglais, et jamais à aucune période de l'exis- “ tence et des fortunes si mouvementées de la “ colonie, les hommes d'Etat français n'ont fait

“ défaut à l'œuvre publique, mais ils ont sans
“ cesse demandé à leurs associés une part égale
“ d'activité dans la création des traditions repré-
“ sentatives de ce qui constitue en somme l'his-
“ toire constitutionnelle du pays.”

Voilà, je crois, le compliment le plus flatteur qui ait jamais été fait à l'adresse des Canadiens-français, si l'on tient compte de la personnalité de Lord Dufferin, l'une des plus marquantes du corps diplomatique anglais. Il faut rendre cette justice aux Anglais, qu'ils ont toujours compris la portée du vieux proverbe : *valour is still value*, et le seul fait que personne d'entre eux ne peut disputer à M. Laurier la palme de l'éloquence parlementaire a dû contribuer dans une large mesure à dissiper dans leur esprit une foule de préjugés à l'égard de notre race. Aussi, la Chambre des Communes était bien le théâtre qui convenait à M. Laurier pour apprendre au monde que, sur cette terre d'Amérique, la France, par ses enfants, était encore la première dans les hautes sphères intellectuelles.

Puisque je suis à définir l'éloquence parlementaire, il ne serait peut-être pas hors de propos de citer ce que disait M. Laurier lui-même, dans sa conférence du 16 mai 1884 au Club National.

“ Nous, de race et d'éducation françaises, disait-il, ce que nous apprécions le plus, ce que nous goûtons le mieux, c'est cette éloquence nerveuse, magnétique, qui remue l'âme, qui nous

serre la gorge et nous mouille les yeux ; c'est encore cette éloquence académique pure de langage, élégante de diction qui remplit l'oreille comme une musique qui tend plus à charmer qu'à convaincre. — L'éloquence française est avant tout esthétique. L'éloquence anglaise est avant tout pratique. L'orateur anglais a pour première préoccupation d'aller droit au but. Il a une thèse à soutenir ; il entasse les raisonnements, les chiffres, les comparaisons, les citations, tout enfin ce qui peut étayer la thèse qu'il soutient. Il ne cherche pas à plaire ; mais s'il parvient à éblouir votre raisonnement, à rendre lumineux ce qui était obscur, il a obtenu le succès qu'il ambitionnait.

“ Cette éloquence ne vous émotionne pas ; il ne s'y trouve jamais de ces mouvements oratoires qui vous frappent comme un choc électrique, mais quand un orateur comme M. Blake vous entraîne avec lui dans les sphères intellectuelles, qu'il vous fait planer à des hauteurs inaccessibles, et qu'il vous découvre des horizons nouveaux, immédiatement remplacés par d'autres plus élevés encore, une émotion lente, graduelle, s'empare de vous, vous gagne peu à peu et vous subjuge tout à fait.”

M. Laurier a cela de supérieur à tous les autres *commoners*, qu'il joint à la grâce, à la pureté, à l'harmonie du langage, une érudition profonde, une perspicacité rare et une argumen-

tation serrée. Comme orateur parlementaire, il n'a pas son égal en Canada, et cependant notre Chambre des Communes renferme des hommes comme Blake, sir John, Mackenzie, Tupper, Cartwright, Davies, etc.

Lorsqu'en 1886, M. Laurier plaida la cause des Métis du Nord-Ouest, il tint la Chambre toute entière sous le charme, depuis le commencement jusqu'à la fin de son discours.

Voici d'ailleurs le témoignage que lui rendait M. Blake :

“ Non content d'avoir, depuis de longues années et dans sa propre langue, remporté la palme de l'éloquence parlementaire, mon honorable ami nous a enlevé la nôtre ; il a prononcé un discours qui, dans mon humble jugement, mérite ce compliment, car je crois être vrai en déclarant que c'est le plus beau discours parlementaire qui ait été prononcé dans le parlement du Canada, depuis la confédération.”

L'on se rappellera que feu l'hon. Thos. White, un homme de valeur s'il en fut un, appuya de sa parole autorisée ce témoignage si flatteur, et ajouta même que M. Laurier serait digne de figurer dans n'importe quel Parlement Européen. Et c'est Sir John Macdonald lui-même qui traversa un jour le parquet de la Chambre, pour le féliciter d'un discours appuyant la proposition d'une adresse jubilaire à la Reine, qu'il venait de clore par une enlevante péroraison.

M. Laurier pousse très loin le culte de la forme. M. Tarte, qui est un connaisseur, décrivant un jour l'effet produit par M. Laurier aux fêtes du cinquantenaire du collège de l'Assomption, disait : " Il a fait un discours qui, dans n'importe quel pays du monde, placerait son auteur au premier rang des maîtres de la langue française." Et M. Tarte ajoutait : " Laurier n'est vraiment hors pair que dans l'éloquence étudiée, policée, qui fait les délices des auditoires triés sur le volet. Les clameurs de la foule le laissent froid et indifférent ; il s'enivre d'un amphithéâtre garni de lettrés."

Quoique la Chambre des Communes soit le théâtre où M. Laurier ait le plus déployé ses grandes aptitudes, notre chef ne doit pas peu sa grande popularité à ses succès de hustings. Qui ne se rappelle cette fameuse joute oratoire de Longueuil, lors de l'élection de M. Préfontaine, le 30 juillet 1886 ! M. Laurier parla avant M. Chapleau, c'est vrai, mais il eut le talent de détruire d'avance chacun des arguments de son adversaire. Il me semble encore le voir, se tournant du côté du Secrétaire d'Etat et lui lançant cette foudroyante apostrophe :

" Vous parlerez après moi, mais je sais ce que vous direz et vous répondez dès maintenant. Je connais depuis longtemps le circuit que le boulet rivé à vos pieds vous permet de parcourir." Fox, le grand Fox, n'eût pas caractérisé d'un trait plus

mordant la position humiliante dans laquelle se trouvait alors M. Chapleau.

Un autre trait qui fait voir combien sa puissance est énorme sur la foule. Je laisse la parole à mon ami Donoso de l'*Union Libérale* :

“ Pendant les élections locales de 1886, il y eut
“ une grande assemblée des électeurs anglais de
“ Mégantic. Le fanatisme avait fait son œuvre,
“ les orangistes, au moyen de la question Riel,
“ avaient soulevé les préjugés de l'élément protes-
“ tant contre nous. Un de nos amis terminait son
“ discours, quand un orangiste de l'endroit, véri-
“ table forcené, s'écria avec rage : On n'a pas
“ parlé de Riel et on n'osera pas en parler ! ” Des
“ cris s'élevèrent, des vociférations éclatèrent de
“ toutes parts. Laurier répondit simplement :
“ *I will.* ” Et, s'insinuant habilement dans leur
“ esprit par un appel à la loyauté britannique,
“ leur rappelant l'esprit de tolérance et de justice
“ qui doit animer tous les citoyens d'un pays
“ mixte, il leur raconta les détails de cette sombre
“ tragédie du Nord-Ouest.

“ Quelqu'un nous disait que cette foule hostile
“ courba la tête, pas entièrement convaincue,
“ mais domptée, subjuguée par le courage et
“ par l'éloquence de l'orateur.”

C'est à la Chambre des Communes que M. Laurier a remporté ses plus grands triomphes oratoires. Toute cause juste a trouvé en lui un ardent défenseur. Comme on aime à relire ses

discours sur l'autonomie des provinces, sur l'Acte des chemins de fer, sur l'Acte des licences, sur la loi de franchise électorale, sur la question des frontières, sur le désaveu, sur la question ouvrière ! Quelles nobles protestations il a fait entendre contre l'autoritarisme de sir John, les abus de toutes sortes et les violations du droit commises par l'administration actuelle !

Rappellerai-je ici la part glorieuse prise par M. Laurier sur la question Riel ? On a dit que le raisonnement dans ses formes didactiques ne suffisait point pour défendre la liberté et que lorsqu'il fallait braver un danger quelconque pour prendre une résolution généreuse, l'éloquence seule était assez puissante pour donner l'impulsion nécessaire dans les grands périls. On peut dire que, lors de la question du Nord-Ouest, l'éloquence de M. Laurier a été à la hauteur du danger. Sa grande et généreuse voix a revendiqué les droits des Métis de la Saskatchewan, et le sang agité, l'âme émue par le sombre drame de Régina il a stigmatisé et flétri devant l'histoire et la postérité ceux dont le cœur était atrophié et l'esprit borné par de vulgaires intérêts matériels !

Le 7 juillet 1885 au cours du débat il flétrit la conduite du gouvernement qui a supprimé les documents qui justifient jusqu'à un certain degré la conduite de Louis Riel :

“ Le gouvernement fait à Louis Riel un pro-

cès qui décidera de sa vie ou de sa mort ; mais je suppose que ce n'est pas le sang de cet homme qu'il veut. Je suppose que, s'il a quelque chose en vue, ce n'est rien tant que l'application de la justice britannique ; et si, dans les faits énoncés hier par mon honorable ami, il y a quelque chose en faveur de Louis Riel pour aider à sa défense, Louis Riel a le plein pouvoir de s'en servir. Je n'irai plus.

“ Je répète que les hommes qui font à Louis Riel un procès d'où dépend sa vie ou sa mort, ne désirent pas son sang, qu'ils veulent seulement que la justice ait son cours ; et si la justice exige que parmi les nombreux documents qui ont été supprimés, qui n'ont pas été soumis à cette Chambre, il y a quoi que ce soit qui puisse aider à la défense de Riel, c'est leur devoir de les produire ; et s'ils cachaient la moindre chose capable d'aider à la défense de Riel, je les accuserais d'avoir participé à son assassinat, au cas où il serait jugé en l'absence de cette partie de la défense. Il serait mal que l'honorable monsieur cherchât à soulever les préjugés des masses en cette matière. Il y a, dans ce pays, des préjugés de différentes sortes. Nous ne sommes pas encore assez vieux, comme nation, pour avoir oublié la différence de nos origines ; et je dis franchement que les habitants de ma province, qui ont une communauté d'origine avec les insurgés, sympathisent avec eux, justement comme les habitants

d'Ontario, qui, sont d'une d'origine différente, sympathisent dans un sens différent."

Puis M. Laurier termine son discours par les paroles suivantes, qui donnent une idée de la puissance avec laquelle il sait manier le sarcasme :

" Le premier ministre a dit hier que Gabriel Dumont et ses amis sont et qu'ils ont toujours été des rebelles. Il n'est pas à ma connaissance que Gabriel Dumont ou aucun de ceux qui ont pris les armes sur la Saskatchewan ou sur la rivière Rouge aient jamais songé à se révolter contre l'autorité de Sa Majesté la Reine. Ce n'est pas contre la Reine qu'ils se sont révoltés ; c'est contre la tyrannie du gouvernement canadien ! Il est très possible que les Métis, à peine sortis d'une vie nomade, n'ayant pas été en réalité plus de sept ou huit ans sous le régime anglais, n'aient pas encore appris à aimer le drapeau anglais, parce que jusqu'à présent, ce drapeau confié aux mains des députés de la droite ne leur a pas apporté cette justice qui a accompagné le drapeau anglais partout depuis cinquante ans. Mais je dis ceci, moi qui viens d'une province où il y a moins de cinquante ans tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens étaient des rebelles et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres,—je dis : donnez justice à ces hommes, accordez leur leurs droits, traitez les

comme vous avez traité le peuple du Bas-Canada depuis les quarante dernières années, et, bientôt, dans tous ces territoires vous aurez le contentement, la paix et l'harmonie où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au grand détriment du pays."

A la session suivante, c'est-à-dire après la rébellion et après l'exécution de Louis Riel, M. Laurier prit la parole sur la motion de censure proposée par M. Landry, député de Montmagny.

"Je prétends, disait-il, que le gouvernement reste convaincu de n'avoir reconnu leurs droits que devant la révolte, et non pas devant leurs justes réclamations, et que c'est lui qui les a conduits à la rébellion. Voilà mon opinion, telle que je l'ai déjà exprimée ailleurs. Dans cette circonstance j'ai fait appel, comme je l'avais fait à tous les amis de la liberté, à tous ceux qui pendant vingt-cinq ans ont senti battre leur cœur chaque fois qu'une lutte s'est engagée pour la liberté dans un coin de l'univers ; pour les Italiens lorsqu'il ont délivré leur pays du joug de l'Autriche ; avec les Américains dans la lutte gigantesque qu'ils ont livrée pour conserver l'unité nationale ; avec les Mexicains dans leurs efforts couronnés de succès pour résister à la domination étrangère que l'empereur des Français voulait leur imposer ; avec les Français eux-mêmes, dans leurs tentatives généreuses, quoique souvent mal dirigées,

pour obtenir pour eux-mêmes la liberté et le gouvernement responsable ; avec les populations du Danube, lorsqu'elles voulurent se débarrasser de l'oppression dégradante des Turcs ; et lorsque enfin — enfin — une partie de nos compatriotes prirent les armes pour revendiquer des droits qu'on méconnaissait, des droits auxquels on rendit justice dès qu'on les revendiqua avec des balles. Ceux-là, est-ce que nous n'aurons aucune sympathie pour eux ?

“ Bien que ces hommes eussent tort ; bien que la rébellion dût être réprimée ; bien qu'il fût du devoir du gouvernement canadien d'affirmer son autorité et de venger la loi, je demande à tout ami de la liberté s'il ne sent pas dans son cœur quelque chose de plus fort que tous les raisonnements, qui lui dit que ces hommes sont excusables ? ”

La péroraison de ce grand discours revêt un tel caractère de mélancolie qu'il donne au langage de Laurier un nouveau degré de profondeur et d'éloquence. C'est en ces termes qu'il réclame l'amnistie pour les prisonniers métis :

“ Mais aujourd'hui, pour ne pas parler de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons sont remplies d'hommes qui désespérant de jamais obtenir justice au moyen de la paix, cherchèrent à l'obtenir par la guerre, qui désespérant d'être jamais traités comme des hommes libres, entreprirent de se protéger eux-mêmes plutôt que d'être trai-

tés comme des esclaves. Ils ont beaucoup souffert, ils souffrent encore, leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe ; ils sont en prison, mais ils peuvent de là, voir que cette justice, cette liberté qu'ils ont demandée en vain, s'est enfin levée sur leur pays. Leur sort fait bien ressortir la vérité de l'invocation de Byron à la liberté, dans l'introduction au prisonnier de Chillon :

“ Eternal Spirit of the chainless Mind !
Brightest in dungeons, Liberty, thou art !
For there thy habitation is the heart—
And why thy sons to fetters are consigned—
To fetters and the damp vault's gloom—
Their country conquers with their martyrdom.”

“ Oui, leur pays a triomphé avec leur martyr. Ils sont en prison aujourd'hui, mais les droits pour lesquels ils combattaient ont été reconnus. Nous n'avons pas encore le rapport de la commission, mais nous savons que plus de deux mille réclamations, que l'on avait si longtemps niées, ont enfin été réglées. Et il y a plus—plus encore. Le discours du trône nous dit que ces territoires vont enfin obtenir d'être représentés au parlement. La gauche de cette Chambre a longtemps combattu, mais en vain, pour obtenir justice. Elle ne pouvait venir alors, mais elle est venue après la guerre ; elle est venue comme la dernière conquête de cette insurrection. Je repète que leur pays a triomphé avec leur martyr, et, si nous considérons ce seul fait, il y

avait une raison suffisante, indépendamment de toutes les autres, pour montrer de la clémence à celui qui est mort et à ceux qui vivent.”

Ces quelques extraits font voir la supériorité de M. Laurier sur les orateurs des deux partis. Sur les questions les plus abstraites, il sait relever le débat par des considérations qui dénotent une haute culture et un dilettantisme réel. Il suffira de dire que cette supériorité s'est tellement affirmée qu'en 1887, lorsque M. Blake dut se retirer du combat, c'est à notre éminent compatriote qu'il confia le commandement de l'opposition libérale.

Fatigué d'une lutte sans trêve ni merci, miné par la maladie, M. Blake offrit sa démission comme chef du parti libéral vers la fin de la session de 1887. A un caucus tenu vers le même temps, dans la chambre No 8, M. Laurier fut choisi comme *leader* en remplacement de M. Blake. La proposition fut faite par sir Richard Cartwright et elle fut appuyée par l'hon. M. Mills. Tous les libéraux appuyèrent ce choix, à une exception près, celle de l'hon. M. Laurier lui-même. L'unanimité des libéraux anglais en cette circonstance est une réponse éloquente aux accusations de fanatisme et de bigoterie portées contre eux. L'opposition, par ce choix, a proclamé à la face du monde que, dans les rangs du parti de la Réforme, le nom de la province d'où l'on sort, non plus que la nationalité ou la reli-

gion d'un homme, ne sont jamais considérés comme un obstacle à son avancement.

“ Ce fait seul, dit M. David, démontre non seulement la libéralité et l'esprit de justice des libéraux anglais, mais encore la popularité et le mérite de M. Laurier. Un grand parti qui renferme tant d'hommes de talent ne se serait pas incliné devant un Canadien-français médiocre, incapable de faire honneur à une position élevée.”

M. Laurier hésita longtemps avant d'accepter le poste de chef du parti libéral. “ Vous avez eu la bonté de me féliciter du choix fait de ma personne comme chef du parti libéral,” disait-il à ses amis de Mégantic, après la session de 1887. Je le déplore et vous tous aussi vous devez déplore l'événement funeste qui a privé le parti des services de M. Blake. C'est une perte irréparable pour le Canada et pour le parti libéral. C'est avec répugnance que j'ai accepté cette place que je n'ai ni désirée, ni demandée, ni sollicitée. J'aurais préféré continuer à être un franc-tireur dans les rangs, prenant part au feu quand la lutte s'échauffait.

“ Mais j'ai accepté sur les instances de mes amis, par devoir.

“ J'ai accepté comme une charge d'honneur le poste le plus exposé.

“ Vous m'en félicitez comme Canadien-français.

“ Je dois rendre cette justice à Sir Richard

Cartwright, MM. Davies, Mills, qui avaient plus de titres que moi, qu'ils n'ont jamais songé que je n'étais pas de leur race; ils oubliaient et ils ne pensaient pas même à ces différences. Nous devons leur être reconnaissants d'un si beau désintéressement.

“ Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger, dit la grande maxime latine.

“ Je suis libéral et comme tel, toutes nos différences de races et de religions n'ont aucune prise sur moi. Je défendrai les droits des Anglais comme ceux des Canadiens, sinon par la même inspiration, au moins avec le même enthousiasme.

“ Les appels aux préjugés, qu'ils viennent de Québec ou d'Ontario, sont toujours condamnables.

“ Le flagorneur de la démocratie est aussi honteux que le sycophante de la royauté.

“ Le vrai patriote doit donner justice à chacun, comme justice est due.

“ C'est là toute la carrière de l'honorable M. Blake.

“ S'il avait un défaut, c'était celui des grandes âmes.”

Malgré toute sa modestie, c'est aujourd'hui l'opinion unanime de la Chambre que M. Laurier comme chef, a dépassé les espérances de ses plus enthousiastes partisans. L'opposition d'Ottawa s'est ralliée plus solidement que jamais autour de son nouveau chef, qui s'est vraiment distin-

gué par la dignité et le tact qu'il a déployés durant les deux dernières sessions. On ne cesse de louer l'art avec lequel il a su disposer ses forces et l'énergie qu'il a mise dans la critique des fautes du gouvernement, sa supériorité sur tous les autres orateurs de la Chambre, et le programme magnifique qu'il a donné à son parti. De fait, à l'heure présente les perspectives sont plus brillantes que jamais pour le parti libéral.

Sir John se fait vieux. La fatigue, la maladie, le forceront un jour ou l'autre à se retirer de la vie publique. Personne dans son parti ne pourrait lui succéder, si demain il venait à disparaître. D'autre part, a-t-on jamais vu une opposition mieux disciplinée et plus aguerrie que celle commandée par Laurier ? Où sont de l'autre côté de la Chambre des hommes comme Blake, Cartwright, Mills, Davies, Langelier, Beausoleil, et tant d'autres ?

On s'étonne, paraît-il, en certains quartiers de ce que le parti libéral, avec de tels chefs, et les nombreux amis qu'il compte au sein de la population, n'ait pas encore réussi à écraser le torysme dans ce pays. Quant à moi, je m'étonne davantage de ce qu'en dépit de la corruption éhontée pratiquée par ses adversaires, le parti libéral possède encore autant de vitalité et de vigueur. J'ai encore sous les yeux ce célèbre pamphlet publié en 1887, par un journal conservateur de cette ville et intitulé : LE MÉTIER DE MINISTRE.

La lecture des quelques passages suivants font connaître suffisamment les moyens monstrueux qu'un gouvernement tory peut employer pour se maintenir au pouvoir.

La *Presse* parlait alors *ab imo pectore*.

Je cite textuellement :

“ Le gouvernement responsable repose, à la fois, sur la toute-puissance de l'opinion publique sur des élections libres et sur l'indépendance personnelle des membres du parlement vis-à-vis du pouvoir ministériel, dont les députés sont les électeurs et les juges. Supposons qu'un ensemble de circonstances, aidées par de coupables manœuvres, aient altérées successivement toutes ces conditions du gouvernement libre. Dans un pays où il n'y a à peu près pas de gros capitaux en dehors de la caisse de l'Etat, un ministre a entrepris d'acheter le corps électoral en gros et en détail ; il a transformé l'octroi des travaux publics en prime réservée aux comtés bien pensants, et il possède un fonds secret pour payer individuellement les votes qui sont à vendre. Une armée d'entrepreneurs, tous choisis parmi les partisans, s'est enrichie avec la complicité du maître, sous la condition expresse ou tacite d'employer sa fortune et son influence à corrompre ou à intimider les électeurs. Une presse insuffisamment payée par sa clientèle et réduite, pour la majeure partie de ses organes, à vivre des largesses du pouvoir, a reçu pour mot d'ordre

de tromper systématiquement le pays, et de détruire dans les pays jusqu'à la notion du juste et de l'injuste, jusqu'à la conscience exacte du vrai et du faux. Toutes les mesures qui donnent lieu à une dépense publique comportent, pour les amis qu'on veut récompenser, une occasion de salaire ou de profit indirect. Toutes les fonctions de l'Etat, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, sont réservées à un parti et deviennent le prix de services politiques. Les sièges judiciaires eux-mêmes, bien que placés en dehors de la politique active, y sont rattachés contre le vœu de la loi, par une pratique qui tend à faire des plus hautes places de la magistrature une retraite pour les politiciens fatigués ou hors de service. La constitution qui a proclamé la forme fédérale et qui rend la province indépendante du pouvoir central, est anéantie en fait, par l'organisation du parti qui a englobé dans le même filet la province et l'Etat, et qui les exploite l'une et l'autre par la mise en pratique des mêmes procédés électoraux."

Est-ce assez éloquent ? Cette peinture des mœurs politiques de nos adversaires est-elle assez fidèle ? Et, l'on s'étonne, qu'en présence d'une aussi douloureuse réalité où non-seulement l'honneur, mais aussi l'existence nationale sont si compromis, le parti libéral n'ait pas encore triomphé !

Avant de songer au triomphe, Cobden et

Bright travaillèrent énergiquement pendant de longues années à façonner l'opinion publique, et c'est ainsi qu'ils purent opérer la réforme la plus importante de notre siècle, au point de vue économique. Comme nous, ils eurent à lutter contre un pouvoir corrompu, contre des ministres prévaricateurs, mais après quelques années d'épreuves, leur programme reçut la sanction populaire et les gouvernements d'alors durent se soumettre au vœu populaire.

Ici, au Canada, c'est le devoir des libéraux de lutter quand même en semant les idées et en prêchant les réformes. Comment songer un instant que le peuple, une fois instruit des méfaits du pouvoir actuel, ne brisera pas toute alliance avec lui pour donner son allégeance au parti des Laurier et des Blake ?

Quel est en effet le bilan du parti conservateur ? Il a provoqué deux rébellions en moins de vingt ans ; il a jeté dans le pays des germes de mécontentement tels qu'à l'heure présente tous les gouvernements des plus importantes provinces ont été arrachés des mains de ses amis pour être confiés à ses adversaires politiques ; il a si impunément violé la constitution qu'au bout de vingt ans le pacte fédéral est forcément remis en question ; il a accablé le peuple d'impôts sous prétexte de le protéger ; il a augmenté la dépense par millions d'une année à l'autre ; il a porté la dette publique à des proportions extravagantes ;

accumulé déficits sur déficits ; favorisé la spéculation sous ses pires formes ; distribué le domaine public à une poignée de favoris ; il a commis en un mot tous les abus, tous les crimes politiques qu'un parti puisse commettre, et ensuite, au moment de comparaître devant le peuple, il a jeté dans la balance électorale des millions de piastres pris dans le coffre public pour acheter à beaux deniers comptants le pardon et l'absolution de ses fautes !

En présence de cette sourde conspiration contre la stabilité des institutions fédérales, de cet attentat perpétuel contre la liberté électorale, de ce régime de centralisation et d'accaparement systématique, quel est le programme de l'honorable M. Laurier ?

Avant tout et pardessus tout, notre chef combat les préjugés dissolvants de races et de croyances. Il prêche la culture d'un esprit de fraternité et de nationalité canadienne, sur les bases de l'éternelle justice et de l'égalité des droits et sur les principes fondamentaux de la liberté civile et religieuse. De plus, il exige la mise en pratique de ces principes par les différentes majorités qui se trouvent dans les provinces, en y ajoutant la tolérance, la bienveillance et mieux la générosité de la part du fort à l'égard du faible. Voici maintenant les principaux articles de son programme :

- Réforme du sénat ;
- Réforme du service civil ;
- Abolition de l'acte du cens électoral ;
- Diminution de la dette publique ;
- Diminution des impôts ;
- Liberté commerciale ;
- Relations plus amicales avec la République Américaine ;
- Respect de la Constitution ;
- Autonomie des provinces ;
- Réforme de la magistrature ;
- Respect des minorités.

C'est là un programme de paix, d'harmonie et de prospérité ; seul il est capable d'assurer le maintien de la Confédération mise en danger par un régime qui a trop duré. Il porte en soi l'assurance du triomphe, car il est appuyé sur l'opinion publique affirmée par les représentants autorisés des provinces ! Comment, d'ailleurs, ce programme ne recevrait-il pas la sanction populaire, lorsqu'il est formulé par un chef comme Laurier, que tous les Canadiens admirent, honorent et respectent ? Les conservateurs eux-mêmes sont forcés de s'incliner devant les talents et le prestige de ce grand orateur. La presse anglaise et plus particulièrement celle d'Ontario n'en parlent jamais sans un enthousiasme sincère.

En présence de son imposante stature, à la vue de son geste plein de noblesse et d'entraînement, en écoutant cette logique claire, hon-

nête, frappante et exprimée dans un langage vraiment attique, l'on se sent en présence d'un homme d'Etat de haute distinction qui concentre en lui toutes les puissances de l'art oratoire et devant qui les préjugés se dissipent comme par enchantement. Je n'exagère pas en disant que Laurier apparaît en ce moment audessus des masses comme un astre national que tout Canadien aime à admirer avec orgueil et enthousiasme.

RODOLPHE LEMIEUX.

Montréal, ce 29 novembre 1889.

vrai-
nme
n lui
vant
nan-
rier
sses
ime

x.

